

11 INSCRIRE LES ACTIONS DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lucie De Meester et Hélène Lambert avec les contributions de : Isabelle Aujoulat, Timothée Delescluse, Dominique Doumont, Christine Ferron.

Pour citer ce document : De Meester L., Lambert H., Aujoulat I., Delescluse T., Doumont D., Ferron C. Agir sur base de fondements probants avec un croisement de sources de connaissances, In : Lambert H. (coord.) *Onze Fondamentaux en promotion de la santé : des synthèses théoriques*. Bruxelles : UCLouvain/IRSS-RESO & Promotion Santé Normandie & Fnes, décembre 2021, 5 p.

○ RÉSUMÉ

Il est important pour le champ de la promotion de la santé d'inscrire ses plans d'actions dans une démarche durable permettant d'améliorer la qualité de vie des populations actuelles mais également futures en respectant les ressources naturelles. Les modifications de l'environnement naturel causées par l'homme ont amené une nouvelle ère : l'ère anthropocène (Buse *et al.*, 2018 ; Hancock *et al.*, 2016 ; Hancock, 2020 ; Whitmee *et al.*, 2015). L'anthropocène impacte les questions de santé et d'équité (Butler, 2016 cité par Hancock, 2016).

Certaines conséquences se font déjà sentir (augmentation des problèmes respiratoires, mortalité liée aux vagues de chaleurs ou encore aux événements météorologiques). Pour réussir à satisfaire les besoins d'une population grandissante, il faut repenser nos activités et diminuer leurs impacts sur les écosystèmes naturels via des démarches durables de promotion de la santé visant la création ou le maintien des environnements et des comportements favorables à la santé (Hancock *et al.*, 2015 & 2020 ; Von Schirnding, 2002 ; Whitmee *et al.*, 2015).

Au cours des dernières décennies, la santé de la population mondiale s'est nettement améliorée, tout comme l'espérance de vie globale. Malgré cette optimisation de la santé, une menace croissante plane sur les générations futures (Whitmee *et al.*, 2015). Cette menace est liée à l'utilisation abusive des ressources naturelles terrestres par l'être humain, au rejet de ses déchets dans l'environnement ou encore à la perte de biodiversité (Hancock *et al.*, 2016). Ces phénomènes mènent à des changements au sein des écosystèmes, impactant à leur tour la santé et le bien être des individus (Kjaergard *et al.*, 2014). Ils pourraient favoriser, à titre d'exemple, la diffusion de maladies infectieuses telles que la dengue, la malaria ou encore la salmonellose (Semenza & Menne, 2009) mais également augmenter la fréquence des maladies cardiovasculaires et respiratoires (Van den Bosch & Sang, 2017).

La Charte d'Ottawa (1986) a défini les grands axes d'intervention de la promotion de la santé. Parmi ces différents axes, nous retrouvons l'importance de créer des milieux favorables à la santé. Ce principe implique de s'intéresser au cadre socio-économique mais également à l'environnement naturel et aux écosystèmes terrestres (OMS, 1998, cité par Hancock, 2020). À la suite de cette charte, certaines conférences mondiales sur la promotion de la santé, telles que celles de Johannesburg (2002), Rio+20 (2012) ou encore Shanghai (2016) ont mis en évidence l'importance de concevoir des environnements sains en se basant sur une démarche de développement durable pour optimiser la santé.

○ DÉFINITIONS DES CONCEPTS

Selon les géologues, nous serions entrés dans une nouvelle ère caractérisée par des changements dans les systèmes naturels causés par l'humanité : **l'ère anthropocène** (Buse *et al.*, 2018 ; Hancock *et al.*, 2016 ; Hancock, 2020 ; Whitmee *et al.*, 2015). Ces changements ont des impacts sur la santé et l'équité (Butler, 2016, cité par Hancock, 2016). En effet, l'exploitation excessive des ressources environnementales contribue à l'accentuation des inégalités sociales de santé dans le monde.

Ces nouveaux défis suscitent un intérêt accru pour les démarches dites de **développement durable**. D'après le rapport de Brundtland établi par la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (CMED, 1987), le but du développement durable est de « permettre aux générations actuelles de répondre à leurs besoins sans utiliser plus de ressources que ce que la Terre peut produire et donc sans compromettre la chance des générations futures de répondre à leurs propres besoins ». Cette définition, bien qu'ancienne, est la plus utilisée pour expliquer la notion de développement durable. Elle a été complétée par l'OMS lors de la déclaration de Rio (1992) qui a associé le développement durable à trois piliers : économique (développement économique efficace), écologique (équitablement soutenu) et social (socialement équitable). Depuis lors, des Objectifs de Développement Durables (ODD) ont été définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Parmi ces objectifs on trouve le bien-être et la santé, la réduction des inégalités ou encore la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour comprendre plus aisément le lien entre santé et environnement, nous pouvons nous référer au concept de **santé environnementale** développé par l'OMS. Il s'agit « des aspects de la santé humaine comprenant la qualité de vie, déterminés par des facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux et psychologiques dans l'environnement » (OMS, 1998, cité par Kjaergard *et al.*, 2014). Plus globalement, la santé environnementale s'intéresse et veut intervenir sur les facteurs environnementaux susceptibles de nuire à la santé des générations actuelles et futures (OMS, 1998, cité par Kjaergard *et al.*, 2014).

Afin de favoriser la création d'environnements impactant positivement la santé des individus et de s'assurer d'une utilisation durable des ressources terrestres, des démarches **environnementales de promotion de la santé** doivent être mises en place. En effet, l'un des domaines d'actions clé de la promotion de la santé est la création d'environnements favorables dont l'environnement terrestre. Pour donner un exemple d'actions et de résultats possibles en promotion de la santé environnementale, la création de pistes cyclables et d'infrastructures piétonnes aide à améliorer la qualité de l'air et permet l'augmentation de l'activité physique (Rideout *et al.*, 2016).

Le concept ou l'approche **One Health** ou « une seule santé » fait référence au fait que la santé des humains, la santé des animaux et la santé des écosystèmes sont étroitement liés et qu'il est dès lors nécessaire de tisser des collaborations à l'interface de ces trois secteurs, à des échelles locales, nationales et mondiales, pour soutenir la sécurité sanitaire mondiale (Angot, 2020 ; Sinclair, 2019).

○ MODÈLE

Quelques modèles ont été élaborés afin de mieux comprendre les liens entre environnement et santé (Jenning *et al.*, 2016). Ainsi, le modèle conceptuel proposé par Jennings, Yun et Larson (2016) permet de mieux appréhender les liens existants entre environnement, santé publique, éthique et justice environnementale.

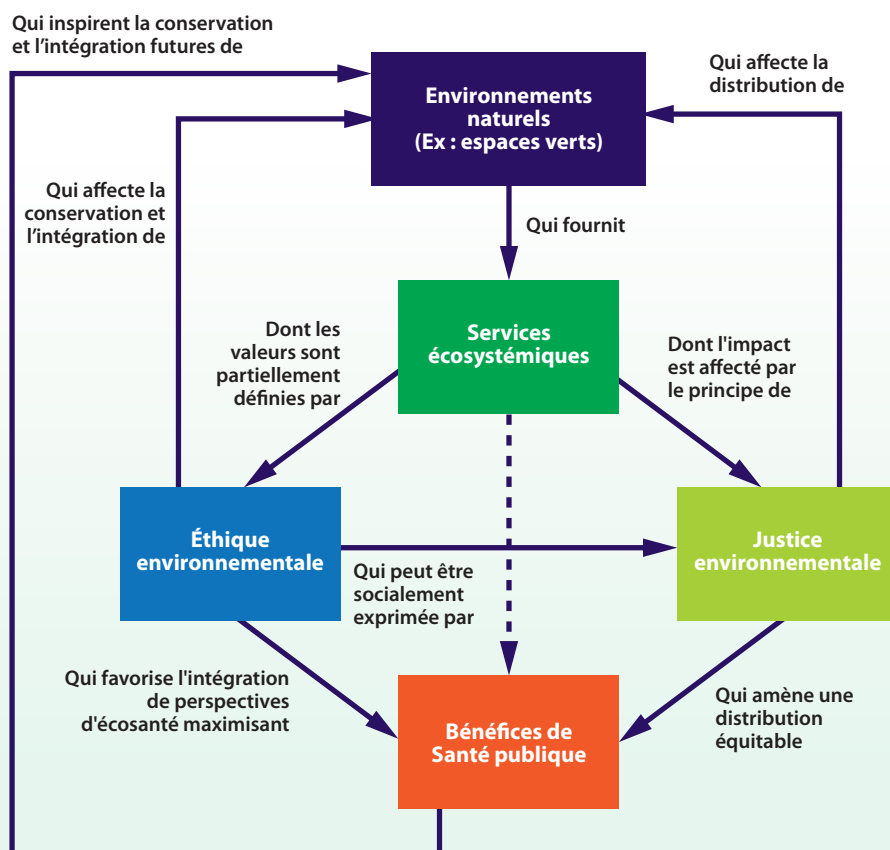


FIG. 22 : CONNEXIONS ENTRE NATURE, SERVICE ÉCOSYSTÉMIQUES, JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ET SANTÉ PUBLIQUE SELON JENNINGS ET SES COLLABORATEURS (2016)

► Schéma traduit par nos soins et issu de l'article : Jennings, V., Yun, J., & Larson, L. (2016). Finding Common Ground: Environmental Ethics, Social Justice, and a Sustainable Path for Nature-Based Health Promotion. *Healthcare (Basel, Switzerland)*, 4(3), 61. <https://doi.org/10.3390/healthcare4030061>

Selon ce modèle, l'environnement naturel fournit de nombreux services écosystémiques (eau, terrains, air, etc.) aux êtres humains. Ces services impactent positivement et équitablement leur santé lorsque des principes d'éthique⁴ et de justice environnementale⁵ sont mobilisés. De même, lorsque ces principes sont respectés, un cercle vertueux se crée car les politiques de santé publique mises en place auront un impact positif sur l'environnement. Par exemple, une étude de Mantler & Logan (2015) a montré l'influence des espaces verts (service écosystémique) sur la santé mentale (bénéfice de santé publique). Ces espaces sont d'autant plus considérés comme un service écosystémique pour la promotion du bien-être dans le contexte actuel d'urbanisation et de dégradation environnementale. Ils sont particulièrement avantageux dans les « espaces gris » (circulation ou activité industrielle et commerciale intenses) qui sont fréquents dans les zones socio-économiquement défavorisées. Or, ces zones sont souvent caractérisées par des indicateurs de santé mentale défavorables (Allen, 2015 cité par Mantler *et al.*, 2015). Les stratégies visant à la mise en place d'espaces verts dans les endroits qui en sont dépourvus, comme ces espaces gris, se révèlent alors bénéfiques.

Tout comme le modèle de Jennings et ses collègues, celui de den Van Bosch et Sang (2017), le « nature-based solutions » (stratégies basées sur la nature) s'intéresse aux services écosystémiques. Ce modèle fait référence à des actions et stratégies de promotion de la santé environnementale qui sont inspirées, soutenues ou copiées de la nature et des ressources qu'elle nous offre (contrôle naturel de l'eau, restauration des écosystèmes...). Ces stratégies passent par une évaluation des services écosystémiques afin d'en déceler les bénéfices sur la santé humaine mais aussi les coûts éventuels liés à leur dégradation (tels que le nombre de décès liés à la pollution atmosphérique).

L'amélioration de la santé environnementale passe donc par des stratégies de promotion de la santé environnementale (Howze *et al.*, 2004), de protection de l'environnement et de prévention visant à maintenir et améliorer le niveau de vie en agissant sur l'environnement et ses services (Jennings *et al.*, 2016), qui sont des déterminants de santé. Ces stratégies sont interdisciplinaires (Forbat, 2014) et doivent se retrouver dans toutes les politiques telles que celles des transports, de l'alimentaire ou encore économiques pour n'en citer que quelques-unes (Von Schirnding, 2002). Plus concrètement, on peut supposer qu'il est intéressant de promouvoir de tels principes, à un niveau individuel mais aussi au niveau des organisations et des politiques mises en place.

⁴ L'éthique environnementale est l'éthique relative à la protection et au respect de l'environnement. Elle concède une valeur morale à la nature comme porteuse de droit et analyse les rapports entre l'Homme et la nature.

⁵ La justice environnementale agit au niveau de la distribution équitable des ressources naturelles entre les êtres humains.

○ CONCLUSION

Nous vivons sur une planète avec des ressources limitées. Les êtres humains ont un impact non négligeable sur la biosphère, ce qui est une caractéristique de la nouvelle ère dite de l'anthropocène dans laquelle nous nous trouvons. De plus en plus de recherches démontrent l'importance de l'environnement naturel sur la santé ainsi que l'impact de la dégradation des écosystèmes sur la qualité de vie humaine. Cela amène la création de nouveaux champs d'actions comme la santé environnementale qui est la prévention des facteurs environnementaux affectant la santé. Pour favoriser des écosystèmes sains d'un point de vue sanitaire et environnemental, la promotion de la santé doit inscrire ses plans d'actions dans une démarche de développement durable.

○ FAITS SAILLANTS

- L'environnement terrestre apporte à l'humanité un ensemble de ressources et services nécessaires à son développement et son bien-être.
- Nous sommes entrés dans l'ère Anthropocène caractérisée par des changements dans les systèmes naturels causés par les activités de l'Homme.
- Le développement durable est de plus en plus intégré dans les plans d'action et perspectives de promotion de la santé car il permet la création d'environnements sains qui vont influencer positivement la santé.
- Une attention accrue est portée au concept de santé environnementale et aux démarches de promotion de santé environnementales.

○ POUR ALLER PLUS LOIN

- **Développement Durable dans la santé publique : le début d'un long périple.**
Agence de la santé publique du Canada, 2007
https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/migration/phac-aspc/publicat/sds-sdd/pdf/sds-sdd_f.pdf
- **Millennium Ecosystem Assessment. Living beyond our means. Natural assets and human well-being.**
Millennium Ecosystem Assessment, 2005.
<https://www.millenniumassessment.org/documents/document.429.aspx.pdf>
- **Notre Planète, Notre Santé : Rapport de la commission OMS santé et Environnement.**
Organisation Mondiale de la Santé, 1992.
https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/38529/9242561487_fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- **Santé et environnement : Dépasser l'incertitude (24-36).**
Inserm : la science pour la santé, 2019
<https://fr.calameo.com/read/005154450ea0796c65b1c>

○ BIBLIOGRAPHIE

- Angot J.L. Pour une mise en œuvre effective du concept « one world-one health ». Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France. 2020;173(1):192-195.
- Buse C.G., Oestreicher J.S., Ellis N.R., Patrick R., Brisbois B., Jenkins A.P., McKellar K. *et al.* Public health guide to field developments linking ecosystems, environments and health in the Anthropocene. Journal of Epidemiology and Community Health. 2018;72(5):420-425.

- UN Secretary-General, World Commission on Environment and Development. Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future. New York (US) : WCED ; 4 août 1987. 347p.
En ligne : <https://digitallibrary.un.org/record/139811?ln=fr>
- Forbat J. De la spécificité du concept de santé environnementale vis-à-vis du développement durable. Développement durable et territoires : Économie, géographie, politique, droit, sociologie. 2014;5(2):1-20.
- Hancock T, Capon AG, Dietrich U, Patrick RA. Governance for health in the Anthropocene. International Journal of Health Governance. 2016;21(4):245-262.
- Hancock T. Health in the Anthropocene: From the Global to the Local. Dans : Kobayashi A. éd., International Encyclopedia of Human Geography. Elsevier. 2020. p. 323-328.
- Howze EH, Baldwin GT, Kegler MC. Environmental Health Promotion: Bridging Traditional Environmental Health and Health Promotion. Health Education & Behavior. 2004;31(4):429-440.
- Jennings V, Yun J, Larson L. Finding Common Ground: Environmental Ethics, Social Justice, and a Sustainable Path for Nature-Based Health Promotion. Healthcare. 2016;4(3):1-9.
- Kickbusch I, Nutbeam D. A watershed for health promotion. Health promotion international. 2017;32(1):2-6.
- Kjærgård B, Land B, Bransholm Pedersen K. Health and sustainability. Health promotion international. 2014;29(3):558-568.
- Mantler A, Logan AC. Natural environments and mental health. Advances in Integrative Medicine. 2015;(2):5-12.
- Nations Unies. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Rio de Janeiro (BR) : UN ; june 1992. 487p.
- United Nations. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Rio de Janeiro (BR) : UN ; 2012. 96p.
- Organisation mondiale de la santé. Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Ottawa (CA) : OMS ; 21 nov. 1986. 5p.
En ligne : https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf
- Rapport DJ, Maffi L. Eco-cultural health, global health, and sustainability. Ecological Research. 2011;26(6):1039-1049.
- Rideout K, Kosatsky T, Lee KK. What role for environmental public health practitioners in promoting healthy built environments?. Canadian Journal of Public Health. 2016;107(1):126-129.
- Semenza JC, Menne B. Climate change and infectious diseases in Europe. The Lancet infectious diseases. 2009;9(6):365-375.
- Sinclair JR. Importance of a One Health approach in advancing global health security and the Sustainable Development Goals. Revue Scientifique et Technique. 2019;38(1):145-154.
- van den Bosch M, Sang A. Urban natural environments as nature-based solutions for improved public health—A systematic review of reviews. Environmental research. 2017;158: 373-384.
- von Schirnding Y. Health and sustainable development: can we rise to the challenge? The Lancet. 2002;360(9333):632-663.
- Watts N, Adger WN, Agnolucci P, Blackstock J, Byass P, Cai W, Costello A, et al. Health and climate change: policy responses to protect public health. The Lancet. 2015;386(10006):1861-1914.
- Whitmee S, Haines A, Beyrer C, Boltz F, Capon AG, de Souza Dias BF, Horton R, et al. Safeguarding human health in the Anthropocene epoch: report of The Rockefeller Foundation-Lancet Commission on planetary health. The Lancet. 2015;386(10007):1973-2028.